



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Contribution financière aux travaux de réhabilitation du Centre "défense deuxième chance" (EPIDE)

Rapport n° CP/2012/543

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

L'EPIDE a pour objectif d'aider les jeunes, volontaires, à trouver leur place dans la société et de favoriser leur entrée dans la vie active grâce à une formation intégrant les aspects comportementaux, scolaires et préprofessionnels.

Le présent rapport vise à soumettre à l'examen de la commission permanente la convention financière formalisant la participation du Conseil Général du Bas-Rhin aux travaux de réhabilitation du bâtiment, telle que validée par son assemblée plénière lors de la session du 25 juin 2012.

Lors de sa séance plénière du 25 juin 2012, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la participation aux travaux de réhabilitation des bâtiments du centre de formation « Défense 2ème chance ».

Ce centre, géré par l'établissement public d'insertion à la défense (EPIDE) a pour objectif d'aider les jeunes, volontaires, à trouver leur place dans la société et de favoriser leur entrée dans la vie active grâce à une formation intégrant les aspects comportementaux, scolaires et préprofessionnels.

La subvention d'investissement vise à permettre à cette filiale de mener d'importants travaux de réhabilitation en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'EPIDE de 60 places à 240. Les travaux, dont le démarrage est prévu à l'été 2012, portent sur les bâtiments pédagogiques et le centre d'hébergement.

Le 19 avril 2012, l'EPIDE a présenté son programme de réhabilitation aux 3 financeurs que sont le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et la Communauté urbaine de Strasbourg. L'assiette de subvention a été recalibrée à hauteur de 3,8 M€.

Le Conseil Général, lors de sa séance plénière du 25 juin 2012, a fixé son intervention financière, pour la réalisation de ces travaux à 12,5 % de l'assiette retenue par l'EPIDE, soit à hauteur de 475 000 € sur 3 ans répartis comme suit :

- 190 000 € dès 2012 (40 %) ;
- 190 000 € en 2013 (40 %) ;
- 95 000 € en 2014 (20%).

La commission des solidarités du 14 mai 2012, examinant le principe de la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin, s'était également exprimé en faveur de la convention financière jointe en annexe au présent rapport et dont la validation relève de la commission permanente.

La convention quadripartite détaille la participation de la CUS fixée à 620 000 € et celle de la Région, égale à celle du Conseil Général du Bas-Rhin, soit 475 000 € sur 3 ans.

Le tableau de subvention annexé détaille le montant à engager chaque année, sous réserve, pour 2012, de la disponibilité des crédits sollicités dans le cadre de la Décision Modificative n° 1, suite à la réunion plénière du Conseil Général du 25 juin 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35859	204-204182-33	0,00 €	0,00 €	190 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la convention jointe en annexe du rapport, formalisant la participation financière du Département aux travaux de réhabilitation des bâtiments de l'EPIDE ;

- décide que la participation du Département fixée à hauteur de 475 000 € soit versée sur la base des justificatifs en 3 fois comme suit :

190 000 € dès 2012 (40 %), 190 000 € en 2013 et 95 000 € en 2014 (20%), conformément aux modalités prévues dans la convention financière.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention et à en assurer la mise en œuvre.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL